



XXII^e JNKS

LYON

Vendredi 22 & Samedi 23 novembre 2019

KINESITHERAPIE SALARIEE

L'INTENTION, le GESTE & la TRACE

(2018 - 2019 - 2020)



Hospices Civils de Lyon - Hôpital Edouard Herriot

5 Place d'Arsonval 69003 Lyon



En partenariat
avec

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON



JOURNEES NATIONALES DE LA KINESITHERAPIE SALARIEE



Session de formation continue organisée par le CNKS
n° Siret : 429 731 409 00026 n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

En partenariat avec



Programme
au 28 09 2019

JNKS Lyon 2019

Vendredi 22 novembre 2019

Hospices Civils de Lyon - Hôpital Edouard Herriot

Interrogeons ensemble les gestes de la kinésithérapie salariée et des kinésithérapeutes, par la lecture des r-évolutions politiques, territoriales et techniques, dans les pratiques et les formations inter-professionnelles

Accueil 9h00

9h30 – 12h30

Des intentions stratégiques à l'utilité des gestes partagés

- **Allocution ouverture** – Coordinateur central des soins HCL
- **Geste, toucher sensible, corporéité** – Philosophe*
- **Utilité du geste : offre de réadaptation et utilité médico économique** – Président du SYFMER
- **Utilité du geste : actes, activité, compétence et utilité sociale** – Délégué Général du CNKS

Pause déjeuner
sur place

13h30 – 17h30

Histoire et devenir du Geste

- **De la praxis à la praxie pour la mise en œuvre du corps à corps en kinésithérapie** – Directrice d'IFMK*
- **Mouvement perturbé et activité face au(x) défi(s) de l'intelligence artificielle** – Président du CNKS
- **Nouveau(x) geste(s) - nouvelles pattes** : Institut du vieillissement – Kinésithérapeute HCL et VP CNKS

Pour les participants qui le souhaitent : Remise de prix** et moment convivial

JNKS Lyon 2019

Samedi 23 novembre 2019

Hospices Civils de Lyon - Hôpital Edouard Herriot

Accueil 8h45

9h00 – 12h30

Gestes et métiers en devenir : quelle(s) activité(s), quelle(s) formation(s), quel(s) accompagnement(s)

- **Apprendre par Corps** – Sociologue*
- **Place de la simulation et des patients ressource dans les nouvelles pratiques** – Acteur et VP CNKS
- **Résultats commentés d'enquête CNKS : aide en kinésithérapie et expertise (pratique avancée) en kinésithérapie**
- **Aide-rééducateurs et pratiques avancées : activité(s), statut(s), formation(s) et universitarisation** – Table ronde FNEK*, SNIFMK*, CNOMK* et CNKS

Pause déjeuner
sur place

13h30 – 17h00

Connaître et reconnaître les Gestes

- **Résultats commentés d'enquête CNKS : livret vert UIPARM – l'interprofessionnalité, pivot d'une démarche vers la qualité de vie au travail**
- **Interprofessionnalité et Professions alliées : pratiques collaboratives et/ou gestes partagées** – Cadre supérieur de santé* et Délégué Général du CNKS
- **Du geste à la trace : langage, corps et écritures** – Kinésithérapeute Docteur en sciences de l'éducation* et Président du CNKS

* Presenti, en attente de confirmation

** Prix de la kinésithérapie salariée

Informations, inscriptions et règlement du concours -> contact.cnks@gmail.com

JOURNEES NATIONALES DE LA KINESITHERAPIE SALARIEE

cnks

Session de formation continue organisée par le CNKS

n° Siret : 429 731 409 00026 n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

En partenariat avec

La médicale
assure les professionnels de santé

appel medical
groupe randstad

JNKS 22 & 23 novembre 2019 : Modalités d'inscriptions

Inscriptions sur www.cnks.org

informations et renseignements : contact.cnks@gmail.com

Les données personnelles collectées par le CNKS en sa qualité d'organisme de formation continue sont utilisées dans le strict cadre de la gestion administrative des Journées Nationales de la Kinésithérapie Salariée. Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit de vérification, de rectification ou d'effacement de ces données.

OU à défaut et avant le 15 novembre par courrier à : CNKS c/o TOURLET Clémentine, 39 boulevard Aillaud 13005 Marseille

Prise en charge par la formation continue :

Formulaire électronique papier à compléter par le responsable de la formation continue de l'établissement, (ou bulletin d'inscription à adresser à l'adresse indiquée en haut de page. Une convention de formation sera adressée, par le **CNKS**, dès réception du bulletin d'inscription, au directeur de l'établissement.

Prise en charge personnelle : joindre au bulletin dûment complété, daté et signé, le **règlement** des frais d'inscription - et prestations annexes s'il y a lieu - par chèque à l'ordre du **CNKS**

A réception du dossier complet dûment constitué (inscription individuelle accompagnée de règlement ou convention signée) le **CNKS transmettra les informations définitives relatives aux JNKS** (confirmation de convocation, information pratiques...)

TARIFS incluant pauses et repas (buffet) de midi
cocher les cases correspondantes (jours et tarifs)

avant le 20 octobre : tarif normal	adhérent *	non adhérent
Vend. 22 novembre	120 €	150 €
Sam. 23 novembre	120 €	150 €
après le 20 octobre : tarif majoré	adhérent *	non adhérent
Vend. 22 novembre	150 €	180 €
Sam. 23 novembre	150 €	180 €

* à jour de la cotisation 2019 (adhésion sur cnks.org)

CNKS Association loi 1901 (déclarée en Préfecture du Val de Marne)

n° Siret : 429 731 409 00026

n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

[Code APE 8559 A - organisme de formation non assujetti à la TVA]

Prix de la kinésithérapie salariée 2019

Vous souhaitez faire connaître et de diffuser vos travaux et vos investissements individuels ou collectifs dans le domaine de la kinésithérapie salariée ?

Le CNKS consacrera - au cours de ces JNKS - des pratiques professionnelles ou interprofessionnelles, des pratiques pédagogiques et des pratiques de prévention par le **prix de la kinésithérapie salariée**.

Les productions admises à concourir devront être des travaux originaux (non publiés ou diffusés à dates des JNKS) : recherche inédite, productions récentes, synthèse de mémoire d'étudiant cadre de santé ou de recherche...

Catégories de prix de la kinésithérapie salariée :

pratiques professionnelles : dans le domaine de l'exercice salarié en établissement de santé public ou privé / **pratiques pédagogiques**, dans le domaine de la formation initiale, continue ou cadre, en établissement public ou privé / **pratique interprofessionnelle**. (pédagogique ou professionnelle, exercée dans un cadre interprofessionnel) / **pratiques de prévention**, dans le domaine de l'exercice salarié en établissement de santé public ou privé.

Informations, inscriptions et règlement :
contact.cnks@gmail.com

JOURNEES NATIONALES DE LA KINESITHERAPIE SALARIEE



Session de formation continue organisée par le CNKS

n° Siret : 429 731 409 00026 n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

En partenariat avec



groupe randstad

BULLETIN D'INSCRIPTION JNKS 22 & 23 novembre 2019

à retourner par courrier à : CNKS c/o TOURLET Clémentine, 39 boulevard Aillaud 13005 Marseille

jusqu'au 20 octobre 2019 : tarif normal ... à partir du 21 octobre 2019 : tarif majoré

informations et renseignements : contact.cnks@gmail.com

remplir en majuscules svp

NOM

Prénom

Date DE : Date CDS :

Autre Diplôme :

Adresse domicile :

Code postal Ville

Tél. Tél. port.

email

remplir en majuscules svp

FONCTION exercée : Kinésithérapeute

Cadre (service) Cadre sup (service)

Cadre (enseignant) Cadre sup (enseignant)

Directeur Soins Directeur IFMK

Etablissement

Service ou pôle :

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

email

Prise en charge par la formation continue : à compléter par le responsable de la formation continue de l'établissement, et adresser le bulletin à l'adresse indiquée en haut de page. Une convention de formation sera adressée, par le **CNKS**, dès réception du bulletin d'inscription, au directeur de l'établissement.

Prise en charge personnelle : joindre au présent bulletin dument complété, daté et signé, le **règlement** des frais d'inscription - et prestations annexes s'il y a lieu - par chèque à l'ordre du **CNKS**

A le/...../.....

Signature du stagiaire

à compléter par le responsable en majuscules svp

NOM.....

Prénom.....

Fonction.....

Adresse

Tél.....Fax.....

email

Fait àle...../...../.....

BON POUR ACCORD

Cachet de l'établissement

et signature du responsable de la formation

TARIFS incluant pauses et repas (buffet) de midi

cocher les cases correspondantes (jours et tarifs)

avant le 20 octobre : tarif normal	adhérent *	non adhérent
Vend. 22 novembre	120 € <input type="radio"/>	150 € <input type="radio"/>
Sam. 23 novembre	120 € <input type="radio"/>	150 € <input type="radio"/>
Total (à reporter) :	= €	= €

après le 20 octobre : tarif majoré	adhérent *	non adhérent
Vend. 22 novembre	150 € <input type="radio"/>	180 € <input type="radio"/>
Sam. 23 novembre	150 € <input type="radio"/>	180 € <input type="radio"/>
Total (à reporter) :	= €	= €

* à jour de la cotisation 2019 (adhésion sur cnks.org)

CNKS Association loi 1901 (déclarée en Préfecture du Val de Marne)

n° Siret : 429 731 409 00026

n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

[Code APE 8559 A - organisme de formation non assujéti à la TVA]

JOURNEES NATIONALES DE LA KINESITHERAPIE SALARIEE



Session de formation continue organisée par le CNKS

n° Siret : 429 731 409 00026 n° de déclaration d'activité 11 94 08506 94

En partenariat avec



groupe randstad